

PROFESSIONS DE FOI

CONSEIL DE DISCIPLINE

DEUXIEME COLLEGE – MEDECINE ET SPECIALITES MEDICALES

Ordre d'apparition :

- CMH- INPH-SNAMHP Unis Ensemble pour la défense de l'Hôpital
- Ensemble avec APH composée d'Avenir Hospitalier, Confédération des Praticiens des Hôpitaux, AMUF, SYNCASS-CFDT
- UFMICT-CGT
- Syndicat de Jeunes Médecins
- SNMH FO



UNIS, ENSEMBLE POUR LA DÉFENSE DE L'HÔPITAL CMH – INPH – SNAM-HP

La **CMH**, l'**INPH** et le **SNAM-HP** ont décidé de présenter des listes communes. Ces trois intersyndicales sont ensemble représentatives :

- de toute la médecine hospitalière,
- chez les praticiens hospitaliers, les praticiens hospitalo-universitaires et les praticiens contractuels
- dans toutes les spécialités
- et sans aucun à priori dogmatique, sectaire ou politique.

Ces trois intersyndicales :

- la **CMH** (Coordination Médicale Hospitalière),
- l'**INPH** (Intersyndicat National des Praticiens d'exercice Hospitalier et hospitalo-universitaire),
- et le **SNAM-HP** (Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics),

ont décidé d'unir leurs efforts et de présenter des listes communes vu les grands défis auxquels font face la profession et les hôpitaux.

En effet, trois crises conjuguent leurs effets négatifs :

- **Une crise budgétaire**, avec la réduction tarifaire de tous les actes, les menaces de fermeture d'unités, de service et d'hôpitaux.
- **Une crise démographique** qui gagne par-delà les déserts médicaux, l'ensemble du territoire national et qui concerne à la fois les médecins et les personnels non médicaux.
- **Une crise institutionnelle** enfin avec la perte de considération des praticiens hospitaliers comme de tous les médecins, une déresponsabilisation dans les hôpitaux, et enfin, une prise de pouvoir quasi-totale des administrations.

Les activités cliniques sont bien souvent marginalisées face aux contraintes de la production de rapports administratifs, de certificats et d'actes comptables.

Être médecin à l'hôpital c'est faire face à un manque de moyen et une triple charge :

-Charge de travail importante secondaire à la crise démographique

-Charge administrative

- Charge liée à la continuité et à la permanence des soins souvent territoriale.

Dans ces conditions, la **CMH**, l'**INPH** et le **Snam-HP**, défenseurs intransigeants de l'indépendance de la profession s'engagent ensemble à promouvoir une médecine de qualité et une profession indépendante, défendue par des syndicats unis, forts, représentatifs et qui ont fait leur preuve dans la défense de tous les collègues sans exception.

Face à cette triple crise de l'hôpital public démographique, financière et institutionnelles nous exigeons des réponses claires et indépendantes de tout lobbying à nos propositions pour le renouveau d'une médecine publique de qualité exercée par des médecins de statut public

Notre union syndicale exige des mesures immédiates et massives en faveur d'une **attractivité renouvelée** de l'hôpital publique fondée sur :

- Une **défense** de tous les statuts et de toutes les spécialités d'exercices
- **Un temps de travail choisi** compatible avec une vie personnelle et un décompte du temps de travail juste quel qu'en soit ses modalités
- **Une juste rémunération de la continuité et de la permanence des soins** avec mise en place de la 5^{ème} Plage horaire quotidienne et la reconnaissance de la pénibilité liée à la PDS
- **Une revalorisation et un raccourcissement de 8 ans** des carrières médicales à l'hôpital et une revalorisation de nos retraites
- **Pour redonner du sens médical à l'hôpital public** et restaurer le juste équilibre institutionnel entre les excès des directions et le nécessaire renforcement de nos instances médicales.

Ensemble préparons et défendons dès aujourd'hui un exercice médical renouvelé au sein de l'hôpital de demain

Dr Norbert SKURNIK, CMH - Dr Rachel BOCHER, INPH - Pr Sadek BELOUCIF, SNAM-HP

Ensemble avec APH



En 2019, dans le **collège de médecine**, Action Praticiens Hôpital a obtenu pour les PH au **Conseil de Discipline (CD)** 3 sièges sur 6, et 2 sièges pour la **Commission Statutaire Nationale (CSN)** plus celui de l'AMUF, et 2 sièges sur les 6 à pourvoir pour la **CSN HU**.

En 5 ans, à la demande de nos adhérents ou des Présidents de Jeunes Médecins ou du SNMH-FO, **nous avons défendu** plus de 30 dossiers de praticiens hospitaliers en CD et en CSN de médecine. Nous avons ainsi pu aider l'ensemble des collègues et avoir gain de cause sur l'ensemble des dossiers que nous avons portés.

APH a travaillé avec les conférences des PCME, des directeurs hospitaliers sous l'égide du CNG pour que tous les dossiers instruits en disciplinaire le soit de façon contradictoire. Chaque praticien, comme tout citoyen, a le droit de faire valoir ses droits pour une instruction de son dossier à charge et à décharge. APH a également porté en juillet 2021, le dossier de la protection fonctionnelle pour que tous les PH titulaires ou en période probatoire convoqués dans ces instances puissent bénéficier si besoin d'une prise en charge de leurs frais de d'avocat. Quoiqu'il en soit, l'ensemble des membres d'APH dans ces instances travaillent bénévolement l'instruction de ces dossiers souvent sur leur temps personnel pour aider les praticiens mis en cause.

APH se bat pour obtenir que les droits de chaque agent de la fonction publique soit enfin appliqués aux praticiens hospitaliers sur le droit à l'oubli de tout élément à charge pris en compte par l'administration qui date de plus de 3 ans avant la mise en œuvre de la procédure disciplinaire.

Pour ces élections au Conseil de Discipline et pour la Commission Statutaire Nationale en médecine les listes présentées par « Ensemble avec APH » regroupent les syndicats suivants :
Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF)
Fédération Nationale des Hôpitaux (FNAP)
Syndicat National de Gériatrie Clinique (SNGC)

Syndicat National des Pédiatres en Établissement Hospitalier (SNPEH)
Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs (SNPHARE)
Syndicat National des Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (SNPADHUE)
Syndicat National des Pharmaciens Gérants Hospitaliers (SNPGH)
Syndicats des Martiniquais Hospitaliers (SMH)
Syndicat des Praticiens des Hôpitaux Publics (SPHP)
Samu-Urgences de France (SUDF)
Syncass – CFDT

Chers collègues praticiens hospitaliers, hospitalo-universitaires : votez en nombre pour ces élections disciplinaires du CNG et pensez également à voter pour celles du CSPM.

Chers collègues PH et PU-PH, votez pour les listes "**Ensemble avec APH**" pour que nous puissions poursuivre le chemin que nous traçons depuis plusieurs années pour la défense des droits des praticiens au sein des instances disciplinaires.

Votez pour les listes "**Ensemble avec APH**" pour que nous puissions poursuivre le chemin que nous traçons depuis plusieurs années pour le renouveau de l'Hôpital Public, pour l'attractivité de vos carrières, pour des conditions d'exercice retrouvées... pour réaliser toutes et tous nos missions de soins pour la qualité et la sécurité des prises en charge que nous devons aux malades qui nous sont confiés. les syndicats d'Avenir Hospitalier, ceux de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux avec le soutien de l'AMUF et du Syncass-CFDT au sein des listes « **Ensemble avec APH** ».

Pour le vote du CSPM, votez « Ensemble avec APH » : pour la triple grille #rendez-nousnos4ans, le temps de travail, la permanence des soins, les retraites des HU !





Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens

ELECTIONS au CENTRE NATIONAL DE GESTION (CNG)

VOTEZ POUR LA DEFENSE DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DE L'HOPITAL PUBLIC ! VOTEZ POUR LA RUPTURE !

Les élections pour élire les représentants des praticiens hospitaliers dans les deux instances nationales chargées de gérer leurs carrières et leurs problèmes disciplinaires, à savoir la Commission statutaire nationale et le Conseil de discipline, vont se dérouler du 11 au 18 juin 2024.

Au-delà de la présence de représentants de praticiens hospitaliers dans ces instances, ces élections ont également pour but de déterminer **la représentativité des organisations syndicales**. Il s'agit d'un enjeu essentiel dans une période difficile pour l'hôpital public attaqué par tous ceux qui considèrent que la santé est une marchandise et que l'hôpital est une entreprise de production de soins.

Dans ce contexte, une représentation limitée à des organisations catégorielles, atomisées en de multiples « syndicats » par spécialités et sous-spécialités, n'est pas efficace. Aujourd'hui seule l'union des représentants de l'ensemble des personnels hospitaliers, toutes catégories confondues, est susceptible de pouvoir créer un rapport de force suffisant afin d'être véritablement entendu.

C'est pourquoi pour ce scrutin, la CGT a décidé de présenter des listes dans le collège des praticiens hospitaliers, section médecine et spécialités médicales.

Il ne s'agit pas de présenter une liste supplémentaire, mais bien d'offrir la possibilité de bousculer le paysage et de se doter d'une vraie représentation syndicale revendicative dans les différentes instances du Ministère de la santé jusqu'aux ARS.

Le rôle des représentants au Conseil de Discipline et à la Commission Statutaire Nationale: défendre les PH face au pouvoir mandarin et directorial.

Actuellement, les PH sont vulnérables : un courrier de leur chef de pôle ou de DMU, appuyé par le président de CME et le directeur, et elles et ils peuvent être directement envoyés devant le Centre National de Gestion (CNG) pour proposition de mise en recherche d'affectation.

Notre organisation connaît et dénonce de telles pratiques qui s'apparentent trop souvent à des règlements de compte, mais sont aussi utilisées lors des restructurations de services hospitaliers, pour justifier des fermetures de lits, des suppressions d'activités, pour écarter des PH en désaccord avec des décisions, refusant des entorses déontologiques, ou trop engagés à défendre leur hôpital public.

D'autres praticien.nes sont victimes de discriminations diverses, sexistes, raciales, ou autres, avec un retentissement sur leur carrière, leurs activités, voire une placardisation.

Les différentes réformes du statut de PH qui se sont succédé ne prévoient aucun contrôle à ces pratiques mandarinales, d'un autre temps, qui se multiplient. Ces méthodes qui lient les chefs de pôle, présidents de CME et directeurs, et qui peuvent parvenir à des éloignements et/ou des mises au placard sont inacceptables et méprisables. Les ARS, parfois trop contentes de pouvoir supprimer des postes à moindre coût, cautionnent souvent ces pratiques. Les multiples structures de médiation, essaimées au fil du temps, n'ont aucun pouvoir réel et font perdre un temps précieux.

Les PH ont besoin de représentants sans concessions dans ces situations. Mais aussi de représentants engagés, bien au-delà des revendications purement catégorielles, dans le combat pour une véritable démocratie sanitaire, dans la défense du statut et de l'indépendance des PH, dans la défense de nos hôpitaux publics, et de notre système de santé.

Les médecins sont des salariés comme les autres : les questions de droit du travail, de statut, de rémunérations, d'horaires de travail, de pénibilité, sont les mêmes que celles des autres cadres ; Il est d'autant plus important d'imposer notre indépendance et notre rôle spécifique : nous ne sommes ni les petites mains des directeurs, ni des bénévoles.

Voter pour la liste CGT, c'est dire NON :

- Au nouveau statut de praticien hospitalier, qui fait la part belle aux activités libérales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôpital, et ne constitue en rien un facteur d'attractivité de l'hôpital public, mais au contraire accompagne la dégradation progressive de nos hôpitaux publics.
- Au financement par une T2A inflationniste et privilégiant les activités financièrement rentables, au détriment des besoins réels de la population
- A la fermeture de lits et de services pour des considérations financières
- Au pouvoir discrétionnaire des directeurs et présidents de CME sur le projet médical des services, et sur la carrière des PH
- Au harcèlement comme méthode de gestion des ressources humaines

Voter pour la liste CGT, c'est dire OUI :

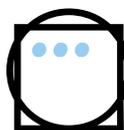
- A un renforcement du statut des PH, un véritable statut unique de praticien.ne du service public (hôpital, structures territoriales, administrations), clairement différencié de l'exercice privé ou libéral, permettant de garantir notre indépendance professionnelle, et le maintien des nominations au niveau national
- A l'implication de tous les PH dans les décisions concernant l'hôpital
- A un refus de l'activité privée à l'hôpital public
- Au rattrapage des 4 années d'ancienneté perdues pour les PH exerçant avant 2021, lors de la modification des échelons d'ancienneté, et une adaptation des salaires à l'évolution du coût de la vie.
- A une véritable politique d'attractivité des emplois de l'hôpital public, qui ne se cache pas derrière une prétendue « qualité de vie au travail », mais qui s'engage concrètement :
 - Sur la reconnaissance de la pénibilité, pour les services à gardes ou astreintes, ou à fortes contraintes.
 - Sur des mesures proactives pour la parité femmes/hommes dans le déroulement de carrière et l'organisation des services
 - Sur la tolérance zéro des comportements sexistes et racistes
 - Sur la mesure et l'encadrement du temps de travail, permettant d'une part une répartition des tâches entre les praticien.nes d'un service, d'autre part une quantification des besoins en effectifs médicaux.
 - Sur la reconnaissance des activités non cliniques, avec valorisation contractuelle obligatoire dans l'organisation du service.
- A la démocratie sanitaire, avec le retour d'une CME décisionnaire pour chaque établissement,
- A un moratoire sur toute fermeture de lits et/ou de services,
- A un maintien de la carte sanitaire française avec la présence d'Hôpitaux de Proximité qui ne soient pas de simples hospices pour personnes âgées dépendantes,
- A un financement des hôpitaux pérenne, avec abolition par l'État de leurs dettes cumulées.

Élections de juin 2024

Listes présentées par la CGT au centre national de Gestion (CNG)

<i>Commission Statutaire Nationale du CNG</i>	<i>Conseil de Discipline du CNG</i>
<i>PH médecine et spécialités médicales</i>	<i>PH médecine et spécialités médicales</i>
VIVREL Florian	CHUBILLEAU Catherine
CHUBILLEAU Catherine	VIVREL Florian
PRUDHOMME Christophe	GELLY Maud
GELLY Maud	PEN Loïc
PEN Loïc	ALEXANDRE-AUDAIRE Marina
HAMELIN Albanne	PRUDHOMME Christophe
DEFEBVRE Renaud	HAMELIN Albanne
KUSTER Alice	MAHFOUZ Imad
MAHFOUZ Imad	CHAKARIAN Jean-Charles
BRADAI Rebihah	BRADAI Rebihah
MORTIER Emmanuel	KUSTER Alice
ALEXANDRE-AUDAIRE Marina	MORTIER Emmanuel

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - DU 11 AU 18 JUIN 2024



**JEUNES
MEDECINS.FR**

COMPTE SUR TOI



quel que soit ton statut ou ton âge !

1) POURQUOI VOTER JEUNES MÉDECINS ?

→ Il y a ceux qui ont signé le Ségur #rendeznousles4ans : **INPH, CMH, SNAM-HP** (liste Unis pour l'hôpital public)

→ Il y a ceux qui s'allient aux directeurs d'hôpitaux : **APH, CPH, AH (SNPHARE), SYNCASS CFDT** (liste Ensemble APH)

Ils ont signé le Ségur

(INPH, CMH, SNAM-HP)



Frédéric Valletoux
(ex-président de la
FHF, ministre délégué
santé)



© THOMAS SAMSON / AFP

Le Ségur a-t-il amélioré la situation de l'hôpital ? **NON !**

Où sont passés vos 4 ans d'ancienneté ? →

SYNCASS-CFDT, 1er syndicat
des directions d'hôpitaux
(décembre 2022)

ÉLECTIONS

Élections Professionnelles 2022 - Les résultats au
CCN : LE SYNCASS-CFDT RESTE LE SYNDICAT
MAJORITAIRE DES DIRECTEURS

Publié le 8 décembre 2022 / Modifié le 9 décembre 2022

Le **SYNCASS CFDT** est le syndicat majoritaire des directeurs d'hôpitaux, favorable à la régulation des médecins et soutien de la DG condamnée dans l'affaire du suicide du Pr Mégrien

→ Il y a nous qui n'avons accepté aucun compromis !
et qui vous soutenons !

**UN SYNDICAT
ENGAGÉ POUR
FAIRE RESPECTER
VOS DROITS**

**+ DE 6000
ADHÉRENTS
PARTOUT EN
FRANCE**

**UN SERVICE
JURIDIQUE
GRATUIT
SOLLICITÉ + DE
3500 FOIS**

**POUR TOUTE QUESTION :
JEUNESMEDECINS@ORANGE.FR**



**JEUNES
MEDECINS.FR**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - DU 11 AU 18 JUIN 2024

2) COMMENT VOTER ?

Deux modalités d'identification pour voter

1

Vous vous identifiez sur la plateforme de vote avec votre compte *Pro Santé Connect*, grâce à votre numéro ordinal.
→ Vous votez !



2

Si vous ne souhaitez pas vous identifier avec votre compte *Pro Santé Connect*, vous recevez votre identifiant par mail, vous devez le renseigner sur la plateforme de vote, ainsi que votre numéro de téléphone et votre numéro ordinal. Vous recevez un mot de passe par SMS, sur le numéro de téléphone renseigné. → Vous votez !



3) NOS ENGAGEMENTS

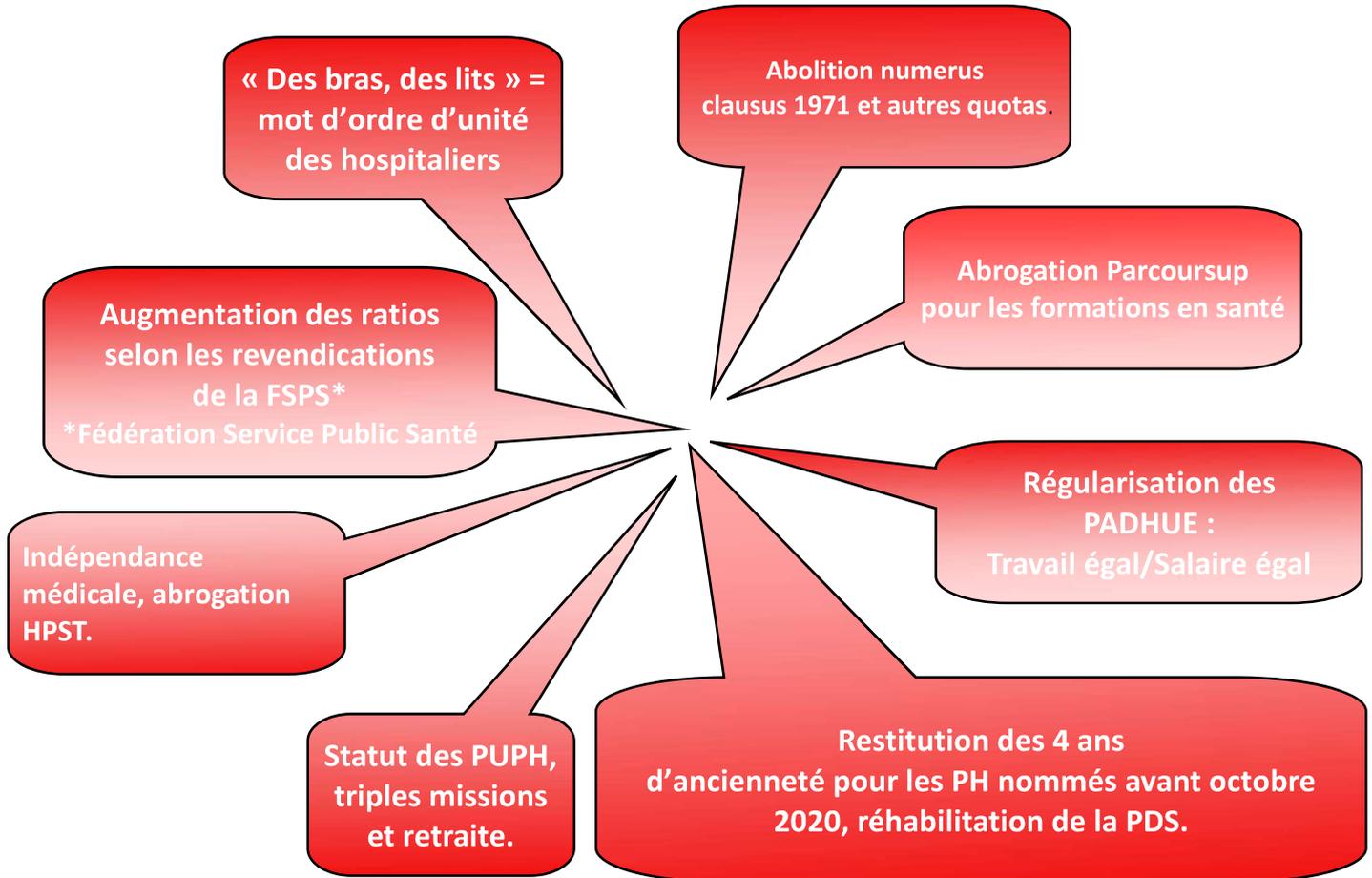
- Compensation des 4 ans d'ancienneté perdus, revalorisation salariale de tous les médecins et revalorisation réelle de la permanence des soins
- Egalité F / H (tout au long de la carrière hospitalière)
- Tolérance zéro pour le harcèlement moral et les VSS, externalisation des signalements, fluidification des procédures d'enquête et de sanction, formation au management
- Refonte du management hospitalier et de la gouvernance
- Valorisation et respect du temps de travail pour tous les statuts
- Reconnaissance des compétences des PADHUE et fin des statuts précaires
- Amélioration de l'équilibre vie privée / pro (solutions de garde d'enfant)
- Soutien à l'innovation en santé, action pour la santé environnementale
- Soutien à l'exercice mixte, suppression de la clause de non-concurrence et accès à l'IESPE pour les PH à temps partiel et les contractuels

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES DE JEUNES MÉDECINS

SOUTENUES NOTAMMENT PAR LE SNJAR



Communiqué de campagne N°1, du 10 mars 2024



NOUS REFUSONS DE DEVENIR DES TRIEURS DE MALADES : « des bras, des lits »

Lors de son congrès de décembre 2023, le SNMH FO, a pris la décision de présenter des listes aux élections professionnelles des médecins hospitaliers : trois collèges au CSPM (PUPH, PH, Contractuels) et sept aux commissions des praticiens du CNG (un collège par grande spécialité).

Le bureau du SNMH FO est composé de 8 confrères et consœurs, tous PH à temps plein dans le service sans décharge particulière. De leur côté les intersyndicales habituelles regroupent une cinquantaine de syndicats par corporation et sous-corporation plus ou moins **intégrées** au fonctionnement du CNG et de la DGOS. Le droit syndical n'existe pas vraiment en pratique. Au total, les médecins hospitaliers sont représentés par les CME, les institutions universitaires et les conseils ordinaires.

Dans ce paysage quel est le sens d'une candidature de notre syndicat ?



Fédération des personnels des services publics et de santé
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE
153-155 rue de Rome 75017 PARIS
snmh.fo@fosps.com

Aucune association à caractère syndical de médecins n'a appelé à participer aux manifestations du premier semestre 2023 contre l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ en retraite à l'exception notable et notée du SNMH FO.

Aucune organisation syndicale de médecins en France n'a appelé au « cessez le feu à Gaza » à l'exception notable et notée du SNMH FO dans la tradition historique du mouvement ouvrier et rejoignant ainsi les positions de MSF, MDM, Palmed, organisations humanitaires. De nombreuses prises de position ont pu ensuite s'appuyer sur la nôtre comme la pétition « ensemble élevons nos voix ».

Syndicat de médecins adossé à une grande confédération qui a participé à fonder la Sécurité sociale, nous avons une compréhension particulière des rapports entre le corps médical et cet unique système permettant d'exercer la même médecine pour tous. Nous défendons cet acquis de civilisation contre le processus d'étatisation qui ambitionne de mettre au pas les médecins. L'indispensable indépendance médicale se retrouve dans nos statuts hospitaliers, c'est une garantie pour les malades, il nous appartient de nous regrouper pour la préserver.

C'est sur la base de cette indépendance que nous défendons les collègues soumis à l'arbitraire des administrateurs qui appliquent avec zèle et constance la politique de fermeture des services et des activités. Lorsque ces mesures de restriction sont relayées par des collègues qui se comportent en dehors de la déontologie médicale et du statut, nous intervenons, toujours dans un souci de consensus médical pour le maintien des activités.

30 ans de plan Juppé, loi HPST, doctrine ARS etc... nous ont mené au chaos.

Les pouvoirs politiques et administratifs n'ont pas l'intention d'arrêter ce massacre et détournent l'argent de la Sécurité sociale de sa mission de soins. Notre devoir de médecins et notre honneur est de nous y opposer.

Voilà le sens de la candidature du SNMH FO : organiser la résistance médicale.

Sans illusion sur le rôle purement consultatif que joue le CNG, dont la directrice générale, désormais ne suit même plus les avis de la commission de discipline comme dans l'affaire des orthopédistes de Vienne en Isère, nous voulons construire une résistance médicale indépendante. Nous n'avons pas l'intention de faire cela seuls. C'est pourquoi, si vous êtes destinataires de cette profession de foi, nous vous proposons d'agir concrètement et de renforcer notre syndicat en votant pour nous, en remplissant un bulletin d'adhésion, en participant à nos travaux, comme nous avons commencé à le faire avec les PADHUE, avec les hospitaliers d'Aix Pertuis, de Mayenne,...pour construire cette résistance médicale indépendante en lien avec les personnels et la population.

Contact téléphonique : 06 68 02 80 73

Dernière minute : Cf publications qui montrent la surmortalité catastrophique liée à l'attente aux SAU.

Des vidéos développant chaque point de cet argumentaire seront disponibles pendant la campagne.